

Montreuil, le 02 mai 2012

LA "MUTUALISATION" DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

POINT D'INFO SUITE A LA REUNION DU 24 AVRIL 2012

Présents à la réunion du 24 avril : Annick Boujot, Daniel Vazeille (CGT-MAE), Olivier Vadebout (CGT Finances publiques), Laurent Ortic (SNASS), Stéphane Julien, Patrick Hallinger (UGFF)

Dans le domaine informatique, le constat est celui de l'absence de concertation et de transparence sur les 10 dernières années. Plusieurs milliards d'euros d'investissement ont été réalisés sur de vastes programmes tels la télé-déclaration, l'ONP, Chorus, plus récemment avec mon-service-public, l'immatriculation des véhicules, Data.gouv.fr.

La création de la DISIC (¹), en février 2011, a été présentée dans la perspective d'une rationalisation de l'informatique de l'Etat et de réduction des coûts. Le directeur de la DISIC affiche l'objectif de réduction de 10% des coûts.

Sa mission de la DISIC est de développer une vision stratégique du système d'information de l'Etat et , dans le même temps, de piloter des programmes de mutualisation avec le RIE, la transformation des centres informatiques, la mise en œuvre du support SIC au niveau départemental.

Le Sidsic :

La réforme a été menée à la hussarde. L'action menée le 4 octobre 2011 avec le rassemblement à Paris, comme l'envoi massif de motions des services, a conduit la direction du Secrétariat général du gouvernement d'une certaine manière à lever le pied sur la mutualisation des fonctions support. Cependant les chantiers continuent. Notre proposition de mise en réseau est écartée sans réelle motivation. Le Sidsic se met en place en 3 phases à partir de janvier 2012 sans régler les problèmes de fond posés, sur les questions statutaires ou sur les garanties à apporter en matière d'emploi notamment.

Le SIDSIC s'inscrit cependant dans un projet plus fondamental de "modernisation" de l'ensemble de l'informatique de l'Etat.

Face à la brutalité des mises en œuvre, l'inquiétude monte en conséquence chez les personnels des services concernés comme dans les autres administrations. Manifestement la Disic cherche à opposer les personnels des différents services.

Nous avons donc à construire une démarche syndicale cohérente, offensive, avec un projet pour le service public intégrant les nouvelles technologies.

Le RIE (Réseau interministériel de l'Etat) et le contexte international

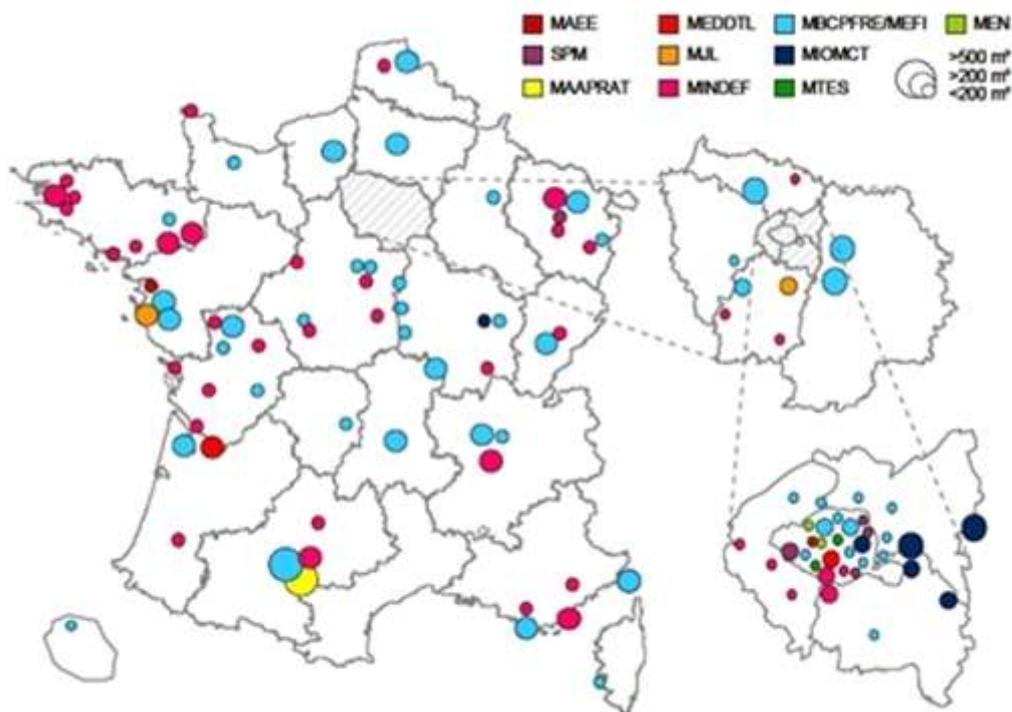
La création du RIE s'appuie sur la nécessité d'adopter, sur le plan technologique, de nouveaux protocoles pour l'internet permettant son développement tout en le sécurisant. La démarche est aussi européenne avec "l'agenda numérique 2020".

-sur le plan de l'accès à l'information avec l'accessibilité de l'ensemble de données sur la planète.

Pour la Disic, le RIE doit permettre une unification des réseaux, il intégrera "les différents besoins ministériels en offrant une connectivité intersite à haut débit"...Il sera également "le support d'applications fédératrices interministérielles ainsi que d'applications métiers ministérielles".

La rationalisation des centres informatiques

Les 120 centres informatiques de l'Etat devraient ainsi être restructurés.



L'objectif est, nous dit-on de favoriser l'émergence de solutions interministérielles "sur la base d'un socle de services transverses" et de préparer la mise en œuvre d'un cloud de l'Etat (déport sur des serveurs distants de ressources informatiques virtualisées et mutualisées).

Le débat fait apparaître plusieurs pistes:

1-le besoin d'un état des lieux

Des montants énormes sont consacrés aux programmes informatiques mais la concertation et le débat public sont quasi inexistants. La méthode utilisée, par la DISIC, vise à créer les conditions de solutions irréversibles, ainsi avec le Sidsic.

La mise en œuvre de Chorus pose de multiples problèmes de mise en œuvre dans les administrations...

2- la mise en débat des projets de la DISIC

On ne peut accepter la démarche actuelle qui est de demander aux syndicats d'accompagner les projets de la DISIC. Le "faites nous confiance" martelée de la DISIC comme dans les ministères, ainsi à la DISI du ministère de Finances, n'est pas admissible.

Parmi les points qui doivent être débattus :

- le maintien d'un service public de plein exercice dans la proximité, garantissant l'égalité de traitement

L'informatique est un outil permettant de développer de nouveaux services à l'usager. Celui-ci doit pouvoir continuer à s'adresser, s'il le souhaite, à des services de l'Etat présents, au plan départemental, voire infra-départemental. Ces services doivent pouvoir renseigner mais aussi traiter les demandes des usagers.

- les grands projets informatiques,

Faut-il tout traiter par voie numérique? Les conséquences sont lourdes en termes de qualité de vie au travail, il apparaît le besoin de maintenir dans les services des bureaux chargé, par exemple, du suivi des questions de personnels.

- la question de l'externalisation

La transparence sur les coûts doit être totale. L'administration doit rester maître de ses choix. Cela suppose des services informatiques propres. Certaines administrations importantes comme les Finances disposent des moyens de gérer leurs systèmes informatiques, d'autres doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources interministérielles.

- le besoin d'emplois qualifiés pour les SIC

Trop souvent, il est fait appel à des agents intéressés par le sujet mais sans réellement reconnaître les qualifications, et assurer la formation. La gestion des SIC nécessite le recrutement de personnels qualifiés et le développement de programmes de formation continue. La question des parcours professionnels des personnels SIC doit être traitée, y compris sous l'angle d'accès à des postes hors SIC.

Prochaine réunion le mardi 22 mai à 10 heures

Salle FERC – 3^{ème} étage – Noyau B

ANNEXE

(1) le lien avec la DISIC :

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-systeme-d-information-de-l-etat-se-transforme>

les SIC en chiffres

- un coût annuel de 3 milliards d'euros**
- plus de 20 000 agents exercent un métier dans le domaine des Sic**
- plus de 15 000 implantations géographiques**
- 2 millions d'utilisateurs**

Les préconisations de l'OCDE dans son rapport de novembre 2011 sur la RGPP

Optimisation de l'Etat :

- 1- Continuer à promouvoir la transition vers des réformes organisationnelles plus capillaires, alors que les opportunités pour poursuivre de nouvelles mutualisations de fonctions supports et de grandes réorganisations s'amenuisent.
- 2- Continuer à mutualiser de façon interministérielle toutes les fonctions supports mutualisables, en créant de nouvelles unités de fonctions supports ministérielles ou en renforçant celles existantes, y compris, par exemple, dans les domaines de la communication, de la maintenance de sites, des TIC (mutualisation des tâches de traitement de l'information, mise en place des intranets pour l'Etat, maintenance des portails) et de gestion de la haute fonction publique
- 3- Renforcer la mutualisation des fonctions support au niveau ministériel,...
- 4- Accentuer l'obligation de gains d'efficacité pour les fonctions support en instaurant, par exemple, une cible spécifique de diminution du nombre d'emplois dans les fonctions supports, en plus d'une cible maximum du taux d'emplois dans l'emploi administratif »....

5- Au niveau déconcentré, envisager une réflexion sur les compétences du préfet de région, et du préfet de département en matière de ressources humaines. Il serait intéressant de les autoriser explicitement à transférer les ressources humaines et matérielles pour promouvoir la mutualisation des processus et des fonctions supports...

Avec les collectivités territoriales : « en mettant à disposition de collectivités territoriales une partie des fonctions supports réformées »

Moderniser les services avec les TIC

La Disic semble bénéficier d'un soutien suffisant pour pouvoir jouer un rôle crucial pour le développement des TICS dans l'administration dans un contexte de budgets publics réduits, notamment à travers :

-la mutualisation des actifs informatiques,

La création des synergies entre les ministères pour les investissements informatiques importants,

L'autonomisation des systèmes d'information pour servir des fins stratégiques dans les administrations,

...Son succès dépendra de sa capacité à anticiper les impacts des grands projets à venir...tels que « l'agenda numérique 2020» et la possible introduction d'une identité numérique nationale...